



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/746/Add.2
16 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquante-deuxième session
Point 114 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport de la Cinquième Commission (Troisième partie)

Rapporteur : M. Djamel MOKTEFI (Algérie)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations précédentes de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale, au titre du point 114 de l'ordre du jour, sont consignées dans le rapport de la Commission, qui figure dans le document A/52/746 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 60e, 61e, 64e, 65e et 68e séances, tenues les 11, 12, 19, 20 et 29 mai 1998. Les déclarations et observations qui ont été faites lors de la reprise de l'examen de la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/52/SR.60, 61, 64, 65 et 68).
3. Outre les documents énumérés dans le rapport A/52/746/Add.1, la Commission était saisie des documents suivants :

Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités

- a) Rapport du Secrétaire général contenant un projet de directives révisées concernant le personnel fourni à titre gracieux de type II (A/52/698);
- b) Rapport annuel du Secrétaire général sur le recours à du personnel fourni à titre gracieux et premier rapport trimestriel sur l'acceptation de personnel fourni à titre gracieux de type II (A/52/709 et Corr.1);
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'abandon progressif du recours à du personnel fourni à titre gracieux de type II (A/52/710);
- d) Rapport du Secrétaire général sur la méthode et le taux à appliquer pour couvrir les dépenses d'appui administratif concernant le personnel fourni à titre gracieux (A/52/823);

e) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/890);

f) Deuxième et troisième rapports trimestriels du Secrétaire général sur l'acceptation de personnel fourni à titre gracieux de type II (A/C.5/52/43 et A/C.5/52/51);

Questions diverses

g) Rapport du Secrétaire général sur des directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne (A/52/867);

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (A/52/821).

II. EXAMEN DE PROPOSITIONS

A. Projet de décision proposé par le Président

4. À la 60e séance, le 11 mai, le Président de la Commission a proposé oralement un projet de décision par lequel l'Assemblée générale différerait l'examen des directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne, en attendant un rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de décision I).

B. Projet de décision proposé par le Président

6. À la 68e séance, le 29 mai, le Président de la Commission a proposé oralement un projet de décision par lequel l'Assemblée générale reporterait l'examen de la question du renforcement des mécanismes de contrôle externe à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de décision II).

C. Projet de décision proposé par le Président

8. À la 68e séance, le 29 mai, le Président de la Commission a proposé oralement un projet de décision par lequel l'Assemblée générale reporterait l'examen des rapports du Bureau des services de contrôle interne à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de décision III).

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

10. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

PROJET DE DÉCISION I

Directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne

L'Assemblée générale décide de différer l'examen de la question des directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne en attendant que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires présente un rapport à ce sujet.

PROJET DE DÉCISION II

Renforcement des mécanismes de contrôle externe

L'Assemblée générale décide de reporter l'examen de la question du renforcement des mécanismes de contrôle externe à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session.

PROJET DE DÉCISION III

Rapports du Bureau des services de contrôle interne

L'Assemblée générale décide de reporter à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session l'examen des rapports thématiques ci-après, établis par le Bureau des services de contrôle interne, et des documents connexes :

a) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du programme et des pratiques administratives du secrétariat du Centre du commerce international CNUCED/OMC¹ et observations y relatives du Corps commun d'inspection²;

b) Rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant l'enquête menée sur un conflit d'intérêts présumé au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)³ et observations y relatives du Corps commun d'inspection⁴;

¹ A/51/933, annexe.

² A/52/575, annexe.

³ A/52/339, annexe.

⁴ A/52/339/Add.1, annexe.

c) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des commissions régionales⁵;

d) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la gestion du programme de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale⁶;

e) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains⁷.

⁵ A/52/776, annexe.

⁶ A/52/777, annexe.

⁷ A/52/821, annexe.